



Numéro d'article	165015
Prix HT	8,62 €
Prix TTC	10,43 €
Stock	en stock

Description

Masques chirurgicaux médicaux pour empêcher la propagation de bactéries et de virus lors de la parole, des éternuements, de la toux ou de l'expiration.

Masques chirurgicaux de type IIR

Ce sont des masques médicaux pour adultes de haute qualité et confortables en polypropylène à 3 couches. Les masques buccaux sont résistants aux éclaboussures et à l'humidité (kPa ≥ 16) et le BFE est d'au moins 98%. Vous pouvez également nous contacter pour des masques buccaux chirurgicaux pour enfants.

Les masques chirurgicaux de type IIR protègent principalement de l'intérieur vers l'extérieur:

- Couvre la bouche, le nez et le menton

- Fermeture lâche - non préformée
- Espace sur les côtés et au menton
- Fonctionne principalement de l'intérieur vers l'extérieur
- Protège particulièrement l'autre contre les micro-organismes en parlant, en toussant et en éternuant d'eux-mêmes

Protège le porteur par une barrière physique contre:

- Contact de votre nez et de votre bouche par des bactéries
- Protège contre le transfert de micro-organismes à partir de gouttelettes ou d'éclaboussures de matériel infecté

Avantages des masques chirurgicaux de type IIR:

- Pince-nez intégrée et réglable
- Tissu non tissé en 3 couches
- Filtre bactérien BFE (au moins 95%)
- Garder les bactéries du transporteur
- Sans latex et sans fibre de verre et hypoallergénique
- PP de haute qualité (polypropylène)
- Hydrofuge (non perméable à l'humidité)

Confortable à porter

Ces masques buccaux chirurgicaux médicaux ont la couleur verte / bleue reconnaissable et sont équipés de boucles de fixation élastiques derrière l'oreille. Cela rend les masques buccaux faciles à appliquer et confortables à porter. Convient pour un usage médical et privé.

Conforme à la norme ISO 14683: 2019

Ces masques buccaux chirurgicaux médicaux sont certifiés CE en tant que dispositif médical et sont conformes à la norme [ISO 14683: 2019](#). Ces masques buccaux ont également été testés, contrôlés et approuvés par la LCH dans le cadre du Covid-19 (avril 2020).